

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du jeudi 30 mai 2024

DATE DE CONVOCATION : 24.05.2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le trente mai à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 24.05.2024	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Loïc DAUNAY, 1 ^{er} adjoint.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise (arrivée à 20h45), MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 12	
VOTANTS 13	Excusés : AUBIN William, BOUAN René (procuration à Josiane ROBISSOUT) et SCHMITT Thomas. Secrétaire de séance : PORCHER Aurélie

Demande d’ajout d’un sujet à l’ordre du jour : Compétence liée à la publicité, enseignes et pré-enseignes – Proposition du service d’instruction des dossiers par Dinan Agglomération.
Demande acceptée par le conseil municipal.

PROCES-VERBAL REUNION DU 25 AVRIL 2024

Accepté à l’unanimité.

Compte-rendu réunions de Dinan Agglomération

Lors de la séance du 27 mai 2024, le Conseil Communautaire a décidé d’engager la procédure de révision du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH).

Ressources Humaines – Création de poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Pour prendre en compte la réussite au concours d’un agent, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d’un emploi permanent à temps complet d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe, les fonctions exercées par l’agent étant compatibles avec ce grade, qui le maintient en catégorie C.

Sur proposition du Maire,

Vu la loi n° 832.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- **D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,**
- **De créer, à compter du 1^{er} août 2024, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps plein,**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,**
- **De demander à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant.**

Proposition de cession de parcelle – ZB n°84 le Bouillon

Les propriétaires (consorts Pichot) de la parcelle ZB n°84, située au Bouillon, proposent à la Commune de l'acquérir pour 1€ symbolique.

Cette parcelle de 3 400 m² longe la départementale RD19 et se situe à approximativement 150 mètres de la limite de notre terrain de pique-nique en direction de Saint-Cast-le-Guildo.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide, compte tenu de l'absence d'intérêt pour la Commune, de ne pas donner suite à cette demande d'acquisition.**

Arrivée de Françoise à 20h45.

Ligne de trésorerie

Nous avons reçu un courrier de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous avisant de la date d'échéance au 1^{er} juillet 2024 du contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » d'un montant de 100 000 € aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 4,369 %), commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne (frais de dossier de 250€). Calcul des intérêts débiteurs quotidiennement selon utilisation. Pas de commission de non utilisation.

Nous avons sollicité une nouvelle proposition pour une ligne de trésorerie de 100 000 ou de 150 000€ :

- Un nouveau contrat à hauteur de 100 000 € est proposé à la date du 1^{er} juillet 2024 aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 4,828 %),

commission de mise en place : 0.25 % du montant de la ligne (frais de dossier de 250 €). Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu. Pas de commission de non utilisation.

- Un contrat à hauteur de 150 000 € est également proposé à la date du 1^{er} juillet 2024 aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 4,822 %), commission de mise en place : 0.25 % du montant de la ligne (frais de dossier de 375 €). Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu. Pas de commission de non utilisation.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de procéder au renouvellement du contrat de crédit dit « ligne de trésorerie » pour un montant de 150 000 €,**
- **Accepte les conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 4,822 %), commission de mise en place : 0.25 % du montant de la ligne. Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu. Pas de commission de non utilisation,**
- **Autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.**

Travaux électrique à l'école

Suite à la visite de l'APAVE dans les locaux de l'école, certaines prescriptions ont été émises concernant l'installation électrique du bâtiment.

3 entreprises ont été sollicitées pour nous proposer un devis nous permettant de lever ces prescriptions.

Sylvain LE BORGNE :

Réponse aux observations de l'Apave + remplacement du tableau électrique aux normes en vigueur (3 863,44 € HT) pour un montant de **7 167,40 € HT (3 303,96 € HT sans le tableau) soit 8 600,88 € TTC.**

ATOUT CONFORT :

Réponse aux observations de l'Apave (mais 2 observations sont non chiffrées) pour un montant de **4 811,06 € HT soit 5 773,27 € TTC.**

BELELEC :

Réponse aux observations de l'Apave pour un montant de **4 661,80 € HT soit 5 594,16 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de Sylvain LE BORGNE comprenant le remplacement du tableau électrique pour un montant de 7 167,40 € HT soit 8 600,88 € TTC.**

Création d'un chemin d'accès aux lagunes

Afin de permettre un accès aux installations des lagunes, il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement.

L'entreprise Lansard a répondu à notre demande et nous propose un devis à hauteur de 7 551,00 € HT soit 9 061,20 € TTC pour la réalisation d'un chemin d'accès pour descendre aux lagunes.

Cette dépense sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2024.

Il est demandé l'avis du conseil municipal pour ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de l'entreprise Lansard d'un montant de 7 551,00 € HT soit 9 061,20 € TTC.**

Dinan Agglomération – compétence liée à la publicité, enseignes et pré-enseignes

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Etat a transféré la compétence liée à la publicité, enseignes et pré-enseignes au bloc local. Durant une période de 6 mois, qui se terminera le 1^{er} juillet 2024, les communes et l'intercommunalité vont devoir se prononcer sur l'exercice de cette nouvelle compétence. Aussi le sujet a été présenté et fait l'objet d'échanges lors de la Conférence des Maires du 15 avril dernier.

Un consensus s'est dégagé en faveur de l'exercice de cette compétence identique aux autorisations d'urbanisme. Les Maires resteraient donc au-delà du 1^{er} juillet 2024 compétents pour signer et contrôler les autorisations liées à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes.

Le service Urbanisme de Dinan Agglomération se propose de mettre à disposition des communes, d'une part des modèles d'arrêtés, le logiciel d'instruction (cart@ds) et un conseil juridique mais également, pour les Maires qui le souhaitent, de prendre en charge l'instruction de ces dossiers. Cette prestation sera facturée à la Commune (coût estimé à 100 € par dossier) et une convention spécifique devra être conclue.

Si nous désirons assurer l'instruction en interne, le service Urbanisme restera à disposition pour des conseils.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur cette proposition de prestation de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide la proposition du service Urbanisme de Dinan Agglomération d'instruire nos demandes d'autorisations liées à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes.**

INFORMATIONS DIVERSES

- **Bar le Cormoran** : Vente du fonds de commerce à Alexandre LE GUERN. Il l'exploitera avec sa compagne Laure CHAPPRON.
Franck CHARLEMAGNE cessera le samedi 8 juin, date à laquelle il a invité les élus à prendre un dernier pot à 12 h. Son successeur rouvrira le 7 juillet.
Commission « bâtiments » prévue le mercredi 5 juin à 18h30 pour étudier la demande d'aménagement d'une pièce à vivre à l'étage.
- **Repas des aînés le jeudi 4 juillet** - distribution par les élus des invitations aux personnes de la Commune âgées de 75 ans et plus inscrites sur les listes électorales.
Les personnes âgées de 70 ans et plus demeurant sur la commune ainsi que les conjoints (quel que soit leur âge) seront les bienvenus moyennant une participation de 10 €.
- **Ecole** : le changement de 2 réservoirs dans les toilettes des maternelles a été programmé.
Pour des raisons de planning de l'entreprise retenue, le changement du revêtement de sol de la salle de motricité ne s'effectuera pas pendant les vacances d'été mais très certainement à la Toussaint.
- **Camping** : 2 nouveaux locataires suite à la vente des mobil home. Un troisième ne saurait tarder.
Dossier GUEGUIN – procédure de recouvrement en cours par le Trésor – bail non renouvelé au 31/05/2024.
- **Formation des agents** :
Marie-Hélène, Paul & Adrienne ont suivi la formation aux premiers secours.
Marie-Hélène suivra fin mai une formation sur les compétences psychosociales (chez les enfants de 3 à 12 ans).
Déborah a été admise à l'oral du concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.
- **Vie associative** :
Randonnée pédestre suivie du repas de la mer le dimanche 2 juin.
Kermesse du RPI avec inauguration de la fresque réalisée par David Balade & des enfants des deux sites le dimanche 16 juin.
Représentation des enfants du RPI en collaboration avec le Cirque GERVAIS le vendredi 28 juin à 20 h – Une invitation a été adressée par l'amicale des parents d'élèves aux élus de la commune.
Vide grenier le 14 juillet.
Fête de Saint-Lunaire exceptionnellement le samedi 13 juillet à 18 h.

Grand Forum des associations le samedi 7 septembre à Plélan le Petit.

- **Communication** : Modification de l'accès au site de la commune consécutive à des changements du moteur de recherche « GOOGLE ».

L'application PANNEAU POCKET est opérationnelle et riche d'informations régulières.
- **Environnement** : il sera procédé à l'inscription de la Commune à l'opération « Nettoyons la Nature » initiée par les centres E. LECLERC qui se déroulera du vendredi 27 au dimanche 29 septembre 2024. Une réflexion sera menée quant à l'organisation d'une journée ou ½ journée.
- **Commissions « bâtiments » & « environnement »** élargies à l'ensemble des élus le samedi 8 juin à 10 h.
- Remerciements – rénovation chemin d'accès au Moulin de Bellenray et signalétique d'interdiction de fumer.
- Rapports de l'ADAC22 sur notre station d'épuration (lagunes) à la Ville Moussard : fonctionnement satisfaisant.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Prochain conseil municipal : jeudi 27 juin 2024 à 20h

La séance est levée à 22h15.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal	BOUAN René <i>Absent</i>	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MARTIN Françoise	MENIER Mireille
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas <i>Absent</i>	SORGNIARD Catherine	SUIRE Thierry	